

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2807

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon

Objet : Culture - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon dans le cadre de la Fête des Lumières 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2807**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon

Objet : Culture - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon dans le cadre de la Fête des Lumières 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Issue d'une tradition locale née en 1852 avec la pose de lumignons aux fenêtres le soir du 8 décembre, symbolisant un moment de partage et de liesse collective, la Fête des Lumières est devenue un rendez-vous incontournable où les habitants, les visiteurs mais aussi les professionnels se retrouvent autour de la création lumière contemporaine. Depuis 1999, date de sa 1^{ère} édition, la Fête des Lumières n'a cessé de prendre de l'ampleur et est devenue l'un des plus grands événements urbains au monde.

Évènement majeur du paysage culturel du territoire, cette manifestation populaire et gratuite, organisée en régie directe par la Ville de Lyon, attire chaque année près de deux millions de visiteurs sur quatre soirs, autour du 8 décembre. Elle aura lieu, cette année, du 7 au 10 décembre 2023.

La Métropole a régulièrement participé à cet événement. Cette année, elle souhaite être partie prenante de l'œuvre et de l'espace de convivialité qui seront proposés place Bellecour à Lyon 2^{ème}.

II - L'œuvre de la place Bellecour

Pour la 2^{nde} année, la place Bellecour prendra la forme d'un espace d'accueil et de convivialité pour le public, en plein cœur du centre-ville. Mêlant art et alimentation durable, cet espace sera situé sur la partie ouest de la place Bellecour. Il comprendra une œuvre lumière, *Evanescent*, conçue par l'Atelier Sisu, ainsi qu'un espace de de convivialité avec une offre de restauration.

Evanescent est une œuvre architecturale immersive, lumineuse et sonore, qui évoque l'éphémère, la fragilité et l'impermanence. Elle sera composée de bulles irisées lumineuses monumentales, présentées en plusieurs modules de bulles géantes de près de 7 m de haut, au travers desquelles le public pourra déambuler. Conçue par l'Atelier Sisu, cabinet d'art basé à Sidney, spécialisé dans les œuvres dans l'espace public, l'œuvre a été présentée au festival d'art numérique *Constellations* à Metz de juin à septembre 2023.

L'espace de convivialité sera scénographié et animé par des restaurateurs ambulants, sélectionnés sur la base d'un cahier des charges mettant en exergue une alimentation durable, à des tarifs abordables. Un espace composé de tables et de bancs permettra au public de consommer sur place. En complément, un espace de détente, composé de canapés et de tables basses, permettra aux visiteurs de profiter d'un moment de calme au cœur de la fête.

Le budget prévisionnel global s'élève à 134 800 €, financé pour un montant de 54 800 € par la Ville de

Lyon et pour un montant de 80 000 € par la Métropole.

Il est ainsi proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 80 000 € au profit de la Ville de Lyon pour la réalisation et l'installation de cette œuvre lors de la Fête des Lumières 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, d'une subvention d'un montant de 80 000 € au profit de la Ville de Lyon dans le cadre de la Fête des Lumières 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Ville de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 80 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252 Événements culturels.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-313258-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
